



BETTERAVE SUCRIERE

N° 19

du 22/08/2023

Rédacteurs

Bulletin rédigé par l'Institut Technique de la Betterave.

Observateurs

ITB Centre-Val de Loire, GEETA Pithiviers, Cristal Union, Ouvre et fils, Tereos, Axereal, Coopérative de Boisseaux, Coopérative de Puisseaux, Soufflet Agriculture, Taitraphyt, Astria.

Directeur de publication :

Philippe NOYAU
Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité

EN BREF

- **Cercosporiose** : Progression de la cercosporiose.

Vous pouvez cliquer sur les vignettes "Base ABAA" pour retrouver les fiches d'identification des ravageurs, des auxiliaires et des maladies.

Ravageurs

TEIGNES

Contexte d'observations

Les teignes apparaissent d'abord en bordure de parcelles. Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.

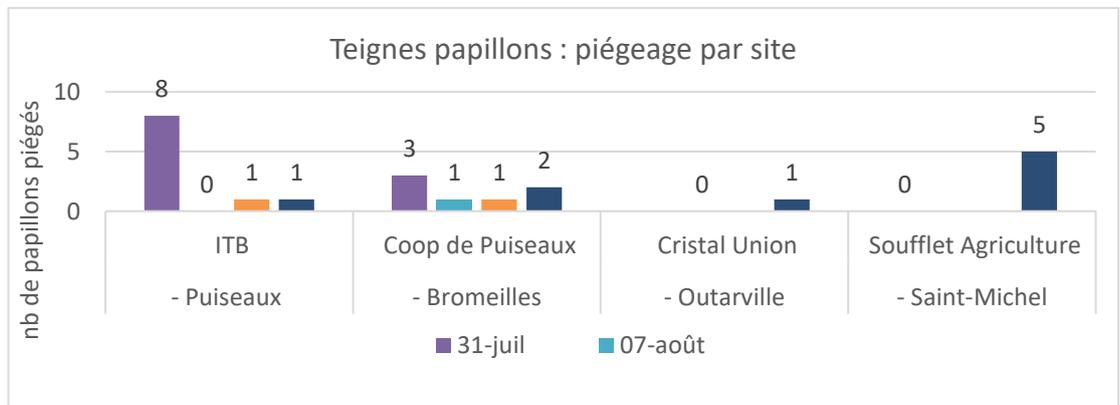
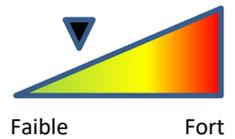
Cette semaine, trois parcelles du réseau signalent de dégâts allant de 12 à 36 % de plantes touchées.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est atteint lorsque 10 % des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles.

Suivi des vols de papillons :

Les captures de papillons sont faibles.



Prévisions

Les vols étant terminés et les températures favorables à ce ravageur, surveiller le cœur des betteraves.

Maladies

Vous retrouvez ici les **dates préconisées d'arrêt des traitements** fongicides.

Selon votre date de récolte prévue et le délai avant récolte des produits, **vous devez adapter votre protection fongicide**.

Veillez à tenir compte des Délais Avant Récolte (DAR) des produits fongicides. Plus d'informations sur le « pense betterave 2023 », page 19 sur le site de l'ITB. [Cliquez ici pour le consulter](#).

De plus, une protection fongicide à moins de 45 jours de la récolte est rarement valorisée.

Maladies observées	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium/ Rouille	Avant la mi-octobre	Mi-août	Fin août
	Après la mi-octobre	Fin août	
Cercosporiose/ Ramulariose	Avant la mi-octobre	Fin août	1 ^{ère} quinzaine de septembre
	Après la mi-octobre	1 ^{ère} quinzaine de septembre	

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20%	25 %
Cercosporiose	Centre Val de Loire	Premiers symptômes	20%	25 %

CERCOSPORIOSE

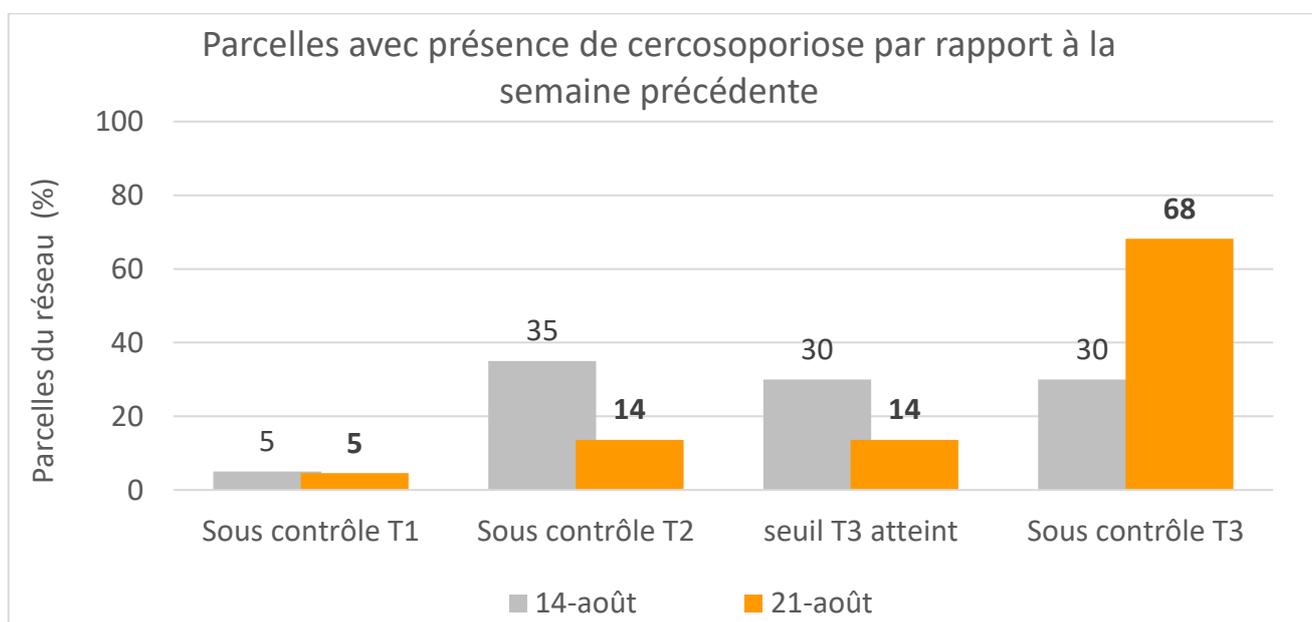


Contexte d'observations

Cette semaine 22 parcelles en conventionnel ont été observées, la répartition est la suivante :

- 1 parcelle est sous T1 (soit 5 %)
- 3 parcelles sous T2 (soit 14 %)
- 3 parcelles atteignent le seuil du T3 (soit 14 %)
- 15 parcelles sous T3 (soit 68 %)

Selon la date d'arrachage prévue, une parcelle en « seuil T3 atteint » ne recevra pas de protection fongicide supplémentaire.



Une parcelle bio est suivie dans le réseau. Celle-ci a reçu 4 traitements à ce jour.

Seuil indicatif de risque

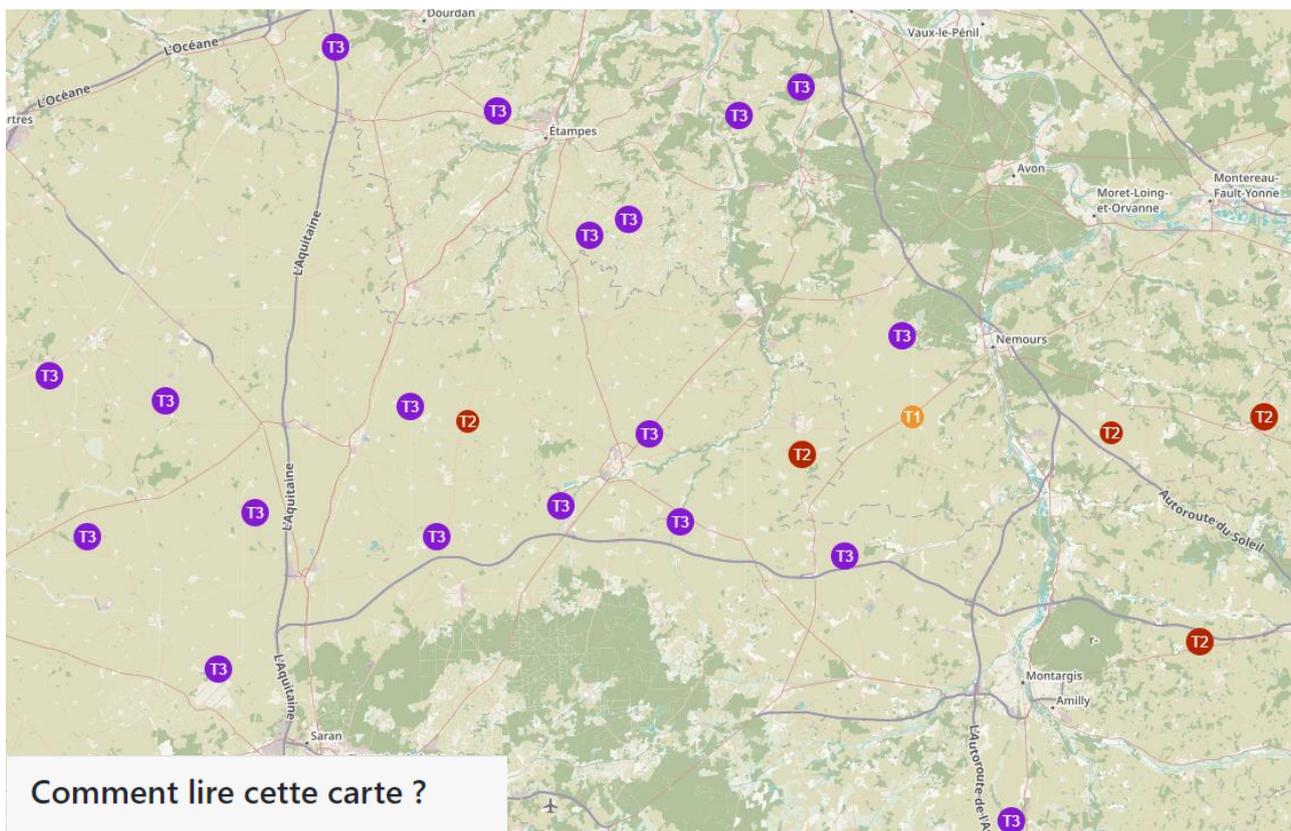
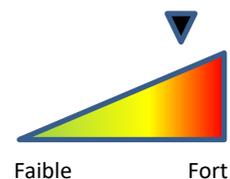
Voir tableau paragraphe maladie.

Prévisions

Les conditions sont propices au développement de la cercosporiose.

Tenir compte de votre date d'arrachage avant d'intervenir.

Vous trouvez chaque semaine la carte de l'outil « Alerte maladies » sur le [site de l'ITB](#). Voici la carte :



- T0** T0 : seuil de risque maladies non atteint
- T1** T1 : seuil de risque atteint, T1 réalisé ou à réaliser
- T2** T2 : seuil de risque atteint, T2 réalisé ou à réaliser
- T3** T3 : ...
- T4** T4 et plus

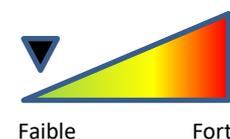
ROUILLE

Contexte d'observations

Pas d'observation cette semaine, cependant il est possible de voir des pustules.

Seuil indicatif de risque

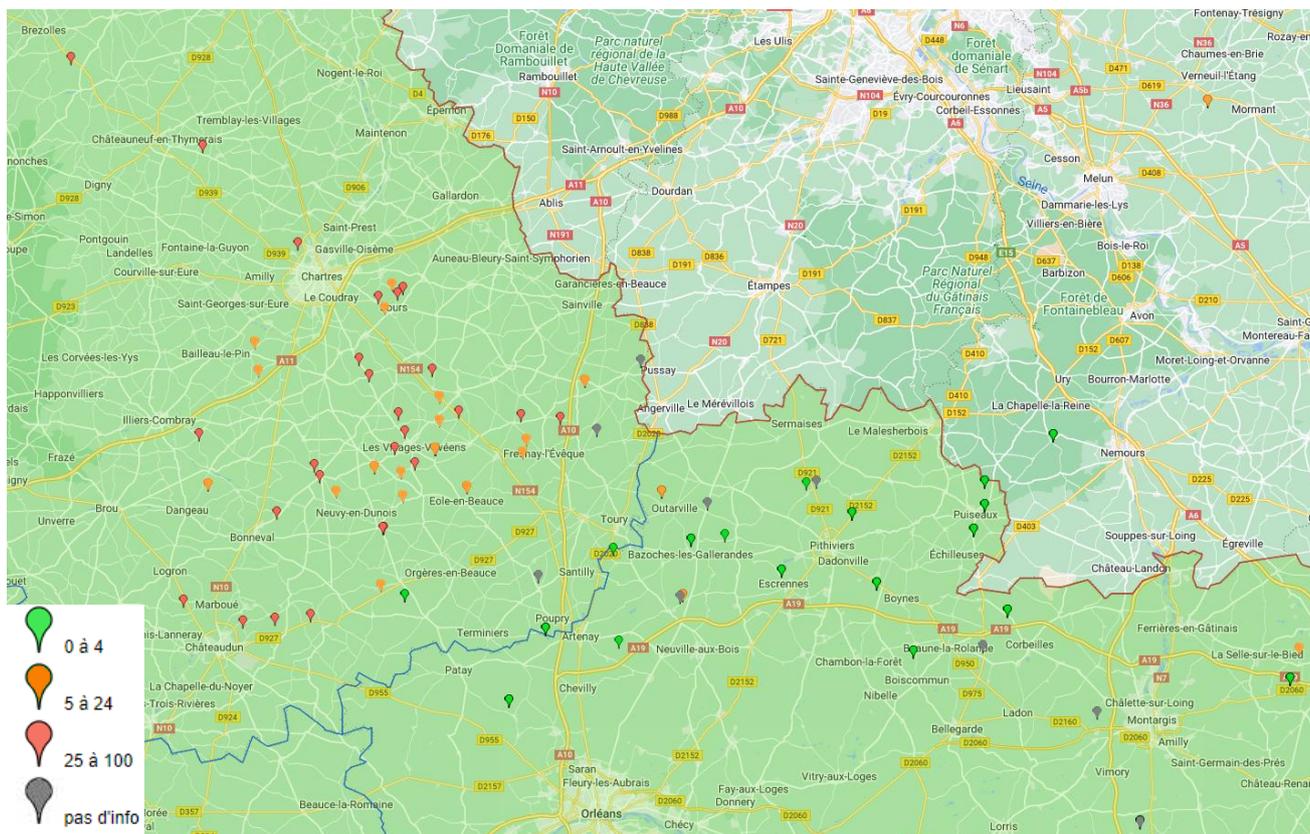
Le seuil est fixé à 15 % pour le T1 et 40 % pour les T2 et T3.



Contexte d'observations

Suite aux observations BSV hebdomadaires, une carte de répartition de la jaunisse a pu être établie.

Vous trouverez ci-dessous une carte au 16/08/2023 avec la légende suivante (en % de surface parcellaire touchée) :



Liens vers les notes nationales « biodiversité » :

Abeilles sauvages
 & santé des agro-écosystèmes
[clic]
 Note nationale Biodiversité

Flore des bords de champs
 & santé des agro-écosystèmes
[clic]
 Note nationale Biodiversité

Vers de terre
 & santé des agro-écosystèmes
[clic]
 Note nationale Biodiversité



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
 AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**
<http://bsv.centre.chambagri.fr/>

L'Instruction Technique 2022-745 nous demande de nous préparer à l'arrivée de *Popillia japonica* et met en place un Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU).

Appelé aussi scarabée ou hanneton japonais, cet insecte est un **Organisme de Quarantaine Prioritaire** sur le territoire européen (Règlement 2016/2031).

Description :

Les adultes sont de forme ovale, avec une longueur variant entre 8 et 12 mm et une largeur entre 5 et 7 mm. La tête et le pronotum sont vert métallique comme les premiers segments des pattes (coxa et fémur). Les élytres sont de couleur brun cuivré. Un critère d'identification caractéristique est la présence de toupets de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Il est très polyphage et s'attaque à plus de 400 espèces de plantes dont le maïs, rosier, fraisier, soja, vigne, gazon et divers espèces forestières.



Historique :

Son origine est le Nord-Est asiatique. Il est arrivé aux USA en 1916 où il a engendré de gros dégâts.

En Europe continentale, il est signalé en **Italie en 2014**, en **Suisse en 2017**, puis en **Allemagne en 2021**. Son éradication dans le Nord de l'Italie et le Sud de la Suisse est dorénavant impossible.

Dissémination :

- Adultes : par vol ou par utilisation des modes de transports humains ou de marchandises.
- Larves : par la terre entourant les plantes destinées à la plantation.

Alerte :

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo si possible).

Pour plus d'information :

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique POPIJA Popillia japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf)

Quelques chiffres :

- Coût des dégâts estimés de PJ aux USA : 450 Millions \$ par an
- Au Piémont, une grande variation d'impact sur vigne est observée : défoliation de 10 à 100% avec des pertes de rendement allant de 0 à 80%.
- les adultes se nourrissent sur un large spectre de plantes hôtes incluant 404 plantes hôtes de 92 familles botaniques dont des arbres fruitiers (pommier, prunier, ...), des espèces forestières (érable plane, peuplier noir, ...), des grandes cultures (maïs, soja, ...) ou de légumes (asperges, haricots, ...), des plantes ornementales (rosiers, ...), des espèces herbacées (espèces du genre Festuca, Lolium et Poa utilisées dans les pelouses et les gazons) et des espèces sauvages (trèfles, ronces, ...) et la vigne.

À voir :

Éventuel prédateur de *Popillia* : <http://www.vivaces.net/ScarabeeParasitoide.html>

Pour plus d'information :

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche Diagnostique POPIJA Popillia japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf)